



# Communiqué de presse

Hors séance boursière – Information réglementée\*

Bruxelles, le 14 décembre 2016

## **KBC divulgue les nouvelles exigences de la BCE en matière de capital**

**Le capital de KBC est nettement supérieur aux exigences minimales**

*La Banque centrale européenne a informé KBC de ses nouvelles exigences en matière de capital, en l'occurrence une exigence CET1 combinée à pleine charge de 10,40% (selon le compromis danois).*

*À la clôture du troisième trimestre 2016, le ratio CET1 à pleine charge de KBC s'inscrivait à 15,3%, soit nettement plus que la nouvelle exigence CET-1.*

**Consécutivement au Processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (Supervisory Review and Evaluation Process (SREP)) pour 2016, la BCE a officiellement notifié à KBC sa décision de fixer:**

- **une exigence du pilier 2 (P2R) de 1,75% CET1;**
- **une 'guidance' du pilier 2 (P2G) de 1,0% CET1.**

La décision globale de la BCE d'un taux CET1 de 2,75% est dans le droit fil de celle de l'année dernière mais à l'époque, aucune distinction n'était faite entre le P2R (qui impose des restrictions en matière de distribution des bénéfices, ce qui est surtout pertinent pour les investisseurs AT1) et le P2G (qui peut avoir une incidence sur la politique en matière de dividendes et est donc pertinent pour les actionnaires). La stabilité de ces exigences reflète bien le bas niveau du profil de risque de KBC et sa capacité à résister à des conditions économiques défavorables, comme l'ont d'ailleurs démontré les stress tests dont nous avons publié les résultats le 29 juillet dernier.

Les exigences en matière de capital pour KBC sont fixées non seulement par la BCE mais aussi par **les décisions des différentes autorités compétentes sur les marchés domestiques de KBC.**

En fait, la décision des **autorités compétentes tchèques et slovaques** d'introduire l'exigence d'un tampon contracyclique de 0,5% au 1Tr2017 et au 3Tr2017 respectivement correspond à une exigence CET1 supplémentaire de 0,15% au niveau de KBC Groupe. Ce tampon contracyclique sert à contrebalancer les effets du cycle économique sur l'activité de prêt des banques.

La **Banque nationale de Belgique** avait déjà annoncé ses exigences en matière de capital pour les banques systémiques belges l'année dernière. Pour KBC, cela impliquait la nécessité de constituer un matelas de capital supplémentaire CET1 de 1,0% en 2017, qui passera à 1,5% en 2018. Au final, le matelas de capital est donc de 1,25% pour 2017, passera à 2,50% en 2019. Ces tampons s'ajoutent à l'exigence CET1 minimale de 4,5% du pilier 1.

Au total, il en résulte donc une **exigence de capital CET1 à pleine charge (selon le Compromis danois) de 10,40% (contre 11,25% l'année dernière) avec une guidance supplémentaire de 1%**. KBC dépasse de loin ces exigences: **à la fin du troisième trimestre 2016, le ratio CET1 à pleine charge s'établissait déjà à 15,3%**. En outre, comme les exigences seront progressivement renforcées d'ici 2019, **l'exigence pertinente (selon le Compromis danois) pour 2017 sur une base progressive se situe à un niveau plus bas, en l'occurrence 8,65% CET1 (contre 10,25% l'année dernière)**.

**Johan Thijs, CEO de KBC Groupe**, a salué les annonces d'aujourd'hui en ces termes : *"KBC applaudit la décision de la BCE qui clarifie la situation pour le groupe et ses parties prenantes. La nouvelle décision en matière de capital constitue un réglage fin par rapport à la précédente et une légère diminution. Notre position de capital est particulièrement robuste et envoie dès lors un signal rassurant à toutes les parties prenantes qui nous font confiance.*

*KBC continuera à mener une politique visant à maintenir un matelas de capital dynamique supérieur aux exigences réglementaires et qui reflète entre autres, l'attitude que nous adopterions en cas de détérioration éventuelle de la situation économique, de nouvelles mesures en matière de capital et notre position relative par rapport à nos concurrents. KBC continue aussi à se concentrer sur ses solides fondamentaux : un modèle de bancassurance dynamique orienté client, un solide profil de risque, une robuste position de trésorerie soutenue par des dépôts substantiels d'une clientèle fidèle sur nos marchés clés de Belgique et d'Europe centrale, ainsi qu'une solvabilité confortable nous permettant de continuer à octroyer des crédits à nos clients et à soutenir activement les communautés et les économies où nous déployons nos activités."*

**Pour plus de détails sur la composition des nouvelles exigences en matière de capital, consultez la brève présentation et le tableau joints au présent communiqué de presse et publiés sur [www.kbc.com](http://www.kbc.com) .**

**Pour tout complément d'information, veuillez contacter:**

**Wim Allegaert, Directeur Investor Relations, KBC Groupe.**

Tél.: +32 2 429 50 51 - E-mail: [wim.allegaert@kbc.be](mailto:wim.allegaert@kbc.be)

**Viviane Huybrecht, Directeur Communication Corporate / Porte-parole KBC Groupe**

Tél. : +32 2 429 85 45 - E-mail : [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

---

\*Le présent communiqué de presse contient des informations soumises aux règles de transparence applicables aux entreprises cotées.

---

**KBC Group NV**

Havenlaan 2 – 1080 Brussels  
Viviane Huybrecht  
General Manager, Corporate  
Communication/  
Spokesperson  
Tel. + 32 2 429 85 45

Press Office  
Tel. + 32 2 429 65 01 Stef Leunens  
Tel. + 32 2 429 29 15 Ilse De Muyer  
Fax +02 429 81 60  
E-mail [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

KBC press releases are available at  
[www.kbc.com](http://www.kbc.com) or can be obtained by sending an  
e-mail to [pressofficekbc@kbc.be](mailto:pressofficekbc@kbc.be)

Follow us on [www.twitter.com/kbc\\_group](https://www.twitter.com/kbc_group)

---